



**Sapeurs-Pompiers  
de la Seine-Maritime**

N° 2020-06

Publié le : 15 septembre 2020

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME**

*Le contenu intégral des actes et des délibérations peut être consulté sur demande auprès du pôle juridique*

*Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime*

*6 rue du verger*

*CS 40078*

*76192 Yvetot Cedex*

*[www.sdis76.fr](http://www.sdis76.fr)*



**ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**Service départemental d'incendie et de secours  
de la Seine-Maritime**  
6 rue du verger – CS 40078  
76192 YVETOT Cedex



## SOMMAIRE

### ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	Date	Titre
AG-2020-887	13/08/2020	Arrêté portant virement de crédits sur le budget principal
AG-2020-889	14/09/2020	Arrêté portant virement de crédits sur le budget principal
AG-2020-890	15/09/2020	Arrêté fixant la liste des candidats se présentant aux élections des représentants des établissements publics de coopération intercommunale siégeant au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime
AG-2020-891	15/09/2020	Arrêté fixant la liste des candidats se présentant aux élections des représentants des communes siégeant au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime



**ARRETE N° AG-2020-887**  
**Portant virement de crédits sur le budget principal**

---

Le président du conseil d'administration du  
Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

**Vu**

- le code général des collectivités territoriales ;
- l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M61 des Services départementaux d'Incendie et de Secours ;
- le budget principal pour l'exercice 2020, et notamment les crédits inscrits en section d'investissement, au compte « 022 – crédits pour dépenses imprévues » d'un montant de 7 922 602,77 € ;
- l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement, notamment au chapitre 011 « Charges à caractère général » en raison des dépenses relatives au COVID-19;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Il est procédé au virement de crédits suivant en section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2020 :

Chapitre	Type (1)	Libellé	Montant en €
022	DR	Dépenses imprévues	- 40 000,00 €
60668	DR	Autres produits pharmaceutiques	40 000,00 €
<b>Total de la décision modificative en section de fonctionnement</b>			<b>0,00 €</b>

(1) DR : Dépenses réelles ; DO : Dépenses d'ordre

**ARTICLE 2** : Ce virement de crédits sera porté à la connaissance du Conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

**ARTICLE 3** : Le Président du Conseil d'Administration et le comptable public assignataire du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera affiché, publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Pour le Président et par délégation,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200813-AG2020887-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/08/2020

Affichage : 14/08/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Arrêté inséré au recueil des actes administratifs n°**

**du mois de :**

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

6, rue du verger – CS 40078 – 76192 YVETOT Cedex Tél. : 02 35 56 11 11 – Télécopie : 02 35 56 11 00



**ARRETE N° AG-2020-889**  
**Portant virement de crédits sur le budget principal**

---

Le président du conseil d'administration du  
Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

**Vu**

- le code général des collectivités territoriales ;
- l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M61 des Services départementaux d'Incendie et de Secours ;
- le budget principal pour l'exercice 2020, et notamment les crédits inscrits en section d'investissement, au compte « 022 – crédits pour dépenses imprévues » d'un montant de 7 882 602,77 € ;
- l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement, notamment au chapitre 011 « Charges à caractère général » en raison des dépenses relatives au COVID-19;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Il est procédé au virement de crédits suivant en section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2020 :

Chapitre	Type (1)	Libellé	Montant en €
022	DR	Dépenses imprévues	- 70 000,00 €
011	DR	Autres produits pharmaceutiques	70 000,00 €
<b>Total de la décision modificative en section de fonctionnement</b>			<b>0,00 €</b>

(1) DR : Dépenses réelles ; DO : Dépenses d'ordre

**ARTICLE 2** : Ce virement de crédits sera porté à la connaissance du Conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

**ARTICLE 3** : Le Président du Conseil d'Administration et le comptable public assignataire du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera affiché, publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200914-AG-2020-889-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2020

Affichage : 15/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président et par délégation,

**Arrêté inséré au recueil des actes administratifs n°**

**du mois de :**

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime

6, rue du verger – CS 40078 – 76192 YVETOT Cedex Tél. : 02 35 56 11 11 – Télécopie : 02 35 56 11 00



**ARRETE N° AG-2020-890**  
**Fixant la liste des candidats se présentant aux élections des**  
**représentants des établissements publics de coopération**  
**intercommunale siégeant au Conseil d'administration du service**  
**départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime**

---  
Le président du conseil d'administration du  
Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

**Vu**

- Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 1424-24 et suivants,
- Vu la délibération du conseil d'administration n°DCA-2019-046 du 14 novembre 2019 concernant la préparation du renouvellement du conseil d'administration 2020,
- Vu l'arrêté n° AG-2020-818 portant répartition des sièges et détermination du nombre de suffrages concernant le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,
- Vu l'arrêté portant convocation des électeurs à l'élection du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,
- Vu la liste de candidats déposée le 09 septembre 2020.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** :

La liste déposée par Mme Sophie EVRARD, mandataire de chacun des candidats se présentant aux élections des représentants des établissements publics de coopération intercommunale siégeant au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, est la suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK</b> Présidente de Fécamp Caux Littoral Agglomération	<b>M. Pierre AUBRY</b> Vice-Président de Fécamp Caux Littoral Agglomération
<b>M. Guillaume COUTEY</b> Maire de Malaunay	<b>M. Jean-Michel MAUGER</b> Maire de Saint-Pierre-de-Varengeville
<b>M. Florent SAINT-MARTIN</b> Vice-Président de Le Havre Seine Métropole	<b>M. Alban BRUNEAU</b> Vice-Président de Le Havre Seine Métropole
<b>M. Olivier BUREAUX</b> Président de la Communauté de communes Terroir de Caux	<b>M. Antoine BRUMENT</b> Maire de Martigny

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

**ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R 421-1 du CJA.

YVETOT, le 15 septembre 2020

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de  
secours de la Seine-Maritime,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200915-AG-2020-890-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2020

Affichage : 15/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Monsieur André GAUTIER**

Arrêté inséré au recueil des actes administratifs n°

du mois de :



**ARRETE N°AG-2020-891**

**Fixant la liste des candidats se présentant aux élections des représentants des communes siégeant au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime**

---

Le président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,

**Vu**

- Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 1424-24 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2019-046 du 14 novembre 2019 concernant la préparation du renouvellement du Conseil d'administration 2020,
- Vu l'arrêté n° AG-2020-818 portant répartition des sièges et détermination du nombre de suffrages concernant le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,
- Vu l'arrêté portant convocation des électeurs à l'élection du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,
- Vu la liste de candidats déposée le 09 septembre 2020, et la liste modificative déposée le 14 septembre 2020,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** :

La liste déposée par Mme Sophie EVRARD, mandataire de chacun des candidats se présentant aux élections des représentants des communes siégeant au Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, est la suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>M. Nicolas BERTRAND</b> Maire des Grandes-Ventes	<b>M. Eric PICARD</b> Maire de Gournay-en-Bray
<b>M. Bastien CORITON</b> Maire de Rives-en-Seine	<b>M. Hervé GUERARD</b> Maire de Neuville-Ferrières
<b>M. Gérard COLIN</b> Maire de Veauville-Lesquelles	<b>Mme Anne-Sophie CLABAUT</b> Maire de Montville
<b>M. Jean-Pierre THEVENOT</b> Maire de Cany-Barville	<b>M. Thomas HERMAND</b> Maire de Serqueux



**ARTICLE 2 :**

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en application de l'article R 421-1 du CJA.

YVETOT, le 15 septembre 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200915-AG-2020-891-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2020

Affichage : 15/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de  
secours de la Seine-Maritime,

**Monsieur André GAUTIER**

Arrêté inséré au recueil des actes administratifs n°

du mois de :